



Rétractation contrat de gestion locative

Par **yacinec**, le **31/03/2009** à **11:21**

Bonjour rnj'ai signé la semaine passée, un contrat de gestion locative d'un apprtement dont je suis propriétaire.rnl'agent ne m'insprant pas confiance, je lui envoie un courrier de rétractation, 3 jours après la signature du bail, en faisant référence à l'article L121.20, du droit à la consommation.rnrnJe recoit par la suite un courriez stipulant que le contrat que j'avait signé ne présentait pas de clause de rétractation. rnPouvez vous m'aiclaircir à ce sujet, et dand quelle mesure je peut annuler ce contrat sachant que le gestionnaire n'a pour le moment trouvé aucun locataire.rnrncordialmentrnrnyacine